

ASSURANCE INVALIDITÉ \$

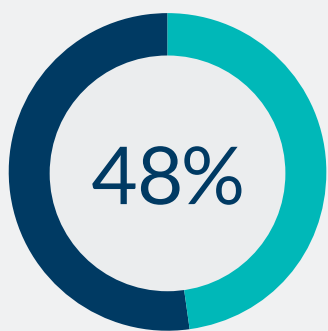
Offre une assurance invalidité simplifiée avec **Simplement Essentiel**



Souscription simplifiée pour les clients qui :

Occupent un emploi dangereux	Sont des entrepreneurs indépendants	Sont des nouveaux travailleurs autonomes sans historique de revenu	Sont des travailleurs à temps partiel/saisonniers	Se sont vu refuser une assurance invalidité dans le passé

Aide les clients à protéger leur revenu



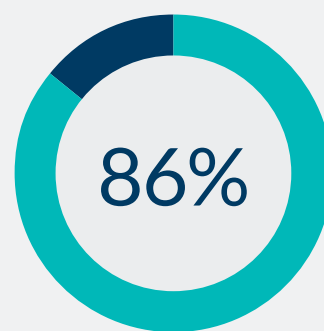
48 % des Canadiens vivent d'une paie à l'autre¹

¹ Sondage 2016 sur la Semaine nationale de la paie de l'Association canadienne de la paie



1 personne sur 3 connaîtra une période d'invalidité de 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans²

² Incapacité au Canada : premiers résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012. Statistique Canada, automne 2012



86 % des blessures sont survenues en dehors du travail en 2021³

³ National Safety Council 2021

Pourquoi choisir Combined?

Le marché de l'invalidité est évalué à plus de

1,2 milliard \$

en primes annualisées en vigueur en 2022*

Au Canada, Combined occupe le

6^e

rang en primes annualisées en vigueur

ASSURANCE INVALIDITÉ \$

Voyez comment notre couverture invalidité travail pour vos clients

Avec **Simplement Essentiel**, les clients peuvent choisir la couverture garantie renouvelable accident ou maladie ou les deux

					
Couverture dès le premier jour	Couverture jusqu'à l'âge de 75 ans (âges de 16 à 69)	Les prestations augmentent d'un mois pour chaque année que votre police est en vigueur, sans frais supplémentaires pour le client	Souscription simplifiée	Aucune intégration des prestations avec une autre assurance invalidité	Jusqu'à concurrence de 3 000 \$/mois pour 12 mois de protection*

*Augmente d'un mois par année de police, jusqu'à un maximum de 24 mois

Les clients peuvent utiliser leurs prestations en espèces pour payer leurs prêts ou dépenses mensuelles, y compris le loyer, l'hypothèque, les paiements de la voiture, les prêts personnels, l'essence et les services publics, l'épicerie, les frais de garde des enfants, et plus encore.

Aperçu des garanties **Simplement Essentiel****

Options

Avenant de remboursement des primes à 50 % ou à 100 % (RDP à 50 % tous les 10 ans jusqu'à l'âge de 54 ans, RDP à 100 % tous les 20 ans jusqu'à l'âge de 54 ans).

Inclut la prestation de retour au travail à 100 %, et la prestation de rétablissement partiel à 50 % (-1 mois)

PÉRIODE DE COUVERTURE	MONTANT DE LA PRESTATION	DÉLAI DE GRÂCE	PÉRIODE D'INDEMNISATION	MAXIMUM DE RÉCLAMATIONS (OU PLAFOND)
Accident	500 \$ à 3 000 \$/mois	Zéro jour	Jusqu'à concurrence de 12 mois	Aucun
Maladie	500 \$ à 3 000 \$/mois	Zéro jour	Jusqu'à concurrence de 12 mois	Aucun
Ou les deux	500 \$ à 3 000 \$/mois	Zéro jour	Jusqu'à concurrence de 12 mois	Aucun

Comment **Simplement Essentiel** peut procurer à un client un remboursement des primes de 72 720 \$

Marc, un soudeur, ayant un revenu de 100 000 \$/année a reçu récemment un diagnostic de maladie cardiaque, et il a été refusé pour une assurance invalidité traditionnelle. Il est intéressé par la couverture accident seulement et la garantie de remboursement des primes.

Nous avons offert à Marc jusqu'à 3 000 \$ en prestations, une couverture de 12 mois, et le RDP. Si Marc choisit le RDP à 50 %, ses primes sont de 213 \$ par mois, et dans 10 ans, Marc pourra recevoir le remboursement de la moitié de ses primes (total 12 780 \$**, mois les prestations payées). Si Marc choisit le RDP à 100 %, ses primes sont de 303 \$ par mois, et dans 20 ans, Marc pourra recevoir le remboursement de la TOTALITÉ de ses primes (total 72 720 \$**, mois les prestations payées).

[Communiquez avec nous ou avec votre directeur du développement des affaires à l'Assomption pour en savoir plus sur l'offre de **Simplement Essentiel** et assurer la tranquillité d'esprit de vos clients.]

